

Informations de base	
<p><b>2004/0286(CNS)</b></p> <p>CNS - Procédure de consultation Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Politique étrangère: mesures restrictives envers les personnes et entités constituant une menace pour la paix en Côte d'Ivoire suivant la résolution 1572 de 2004 du Conseil de sécurité de l'ONU</p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.10.01 Politique étrangère et diplomatique commune 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Côte d'Ivoire</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		CAVADA Jean-Marie (ALDE)	01/02/2005
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>DEVE</b> Développement			
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2651	2005-04-12
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Relations extérieures			